

NATIONS UNIES  
**Assemblée générale**

QUARANTE-CINQUIÈME SESSION

*Documents officiels*

PREMIÈRE COMMISSION  
44e séance  
tenue le  
lundi 26 novembre 1990  
à 10 heures  
New York

PROCES-VERBAL DE LA 44e SEANCE

Président : M. RANA (Népal)

SOMMAIRE

Question de l'Antarctique : débat général, examen des projets de résolution et décisions à prendre à leur sujet (suite)

Débat général, examen des projets de résolution concernant la sécurité internationale et décisions à leur sujet

Rapport du Conseil économique et social (Chapitre III, section D)

Organisation des travaux

Le présent compte rendu est sujet à rectifications

Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un fascicule distinct pour chaque commission

Distr. GÉNÉRALE  
A/C.1/45/PV.44  
5 décembre 1990

FRANCAIS

La séance est ouverte à 10 h 50.

POINT 67 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

QUESTION DE L'ANTARCTIQUE : DEBAT GENERAL, EXAMEN DES PROJETS DE RESOLUTION ET DECISIONS A LEUR SUJET

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Les auteurs du projet de résolution A/C.1/45/L.64 ont apporté quelques changements au texte et le texte révisé ne sera donc pas disponible avant cet après-midi. Pour cette raison et vu que les consultations sur le projet de résolution A/C.1/45/L.63/Rev.1 se poursuivent, je propose que la Commission se prononce sur les projets de résolution A/C.1/45/L.63/Rev.1 et A/C.1/45/L.64 dans l'après-midi du mercredi 28 novembre.

## POINTS 68, 69, 70 ET 12 DE L'ORDRE DU JOUR

## DEBAT GENERAL, EXAMEN DES PROJETS DE RESOLUTION CONCERNANT LA SECURITE INTERNATIONALE ET DECISIONS A LEUR SUJET

## RAPPORT DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL (CHAPITRE III, SECTION D)

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je voudrais parler brièvement de la paix et de la sécurité internationales, domaine qui nous préoccupe tous vivement.

L'amélioration du climat politique international qui a commencé à se faire jour lors des deux précédentes sessions de l'Assemblée générale s'est poursuivie pour atteindre le stade historique actuel que connaît l'ensemble de la communauté mondiale. Nous sommes tous conscients que, notamment depuis l'année dernière, la situation mondiale a connu des changements tels que n'aurions pu les imaginer quelques années auparavant. Comme cela a été dit à juste titre tant à l'Assemblée générale qu'ici, à la Première Commission, la présente session restera inscrite dans l'histoire des Nations Unies en tant que première session de l'après-guerre froide.

La guerre froide, toutes les délégations l'ont noté, a pris fin, donnant naissance à un nouvel ordre politique. A l'affrontement Est-Ouest ont succédé le dialogue et la coopération permettant de réaliser des progrès dans les domaines du contrôle des armes et du désarmement, dans la solution de certains conflits régionaux et dans le renforcement du rôle des Nations Unies en ce qui concerne l'instauration et le maintien de la paix. Les profonds changements intervenus en Europe centrale et orientale et la nouvelle étape atteinte dans l'intégration européenne ont également été perçus comme de remarquables réalisations dans le processus menant à la consolidation de la paix, de la liberté et de la démocratie. Ces résultats fort importants sont dus, en partie, au nouveau dialogue instauré entre les grandes puissances et au rôle joué par le Président de l'Union soviétique, M. Mikhaïl Gorbatchev. Certaines délégations ont évoqué la lutte menée par tous les pays pour une vie meilleure et une planète plus sûre en tant que facteur important de la transformation du climat international.

Tout en soulignant ces tendances encourageantes, les Etats Membres ont également mis en garde contre une tendance à oublier les sources de conflit international. Certes, d'autres événements troublants dans le monde nous prouvent que la voie menant à la paix et à la sécurité globales n'est pas sans obstacles et

Le Président

que beaucoup reste encore à faire. Les récents événements du Golfe sont là pour rappeler à la communauté mondiale que la fin de la rivalité Est-Ouest ne mène pas automatiquement à l'élimination des menaces à la paix et à la sécurité et que l'avenir n'est pas sans incertitude. De même, de nombreux orateurs ont souligné les disparités économiques existantes, l'exacerbation des conflits ethniques, les flambées excessives de nationalisme, la dégradation de l'environnement, l'utilisation de drogues et d'autres phénomènes négatifs. Tous ont souligné la nécessité urgente d'entreprendre une action globale permettant d'éliminer de telles menaces à la paix et à la sécurité. De l'avis général, les Nations Unies devraient être renforcées en tant que mécanisme central de la communauté internationale afin de relever les nouveaux défis et de saisir les occasions offertes par un monde qui n'est plus bipolarisé.

C'est dans ce contexte que la Commission va aborder l'examen des questions relatives à la sécurité internationale. Comme chacun le sait, cette année, trois questions sont inscrites à l'ordre du jour. La première est intitulée "Renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région de la Méditerranée" (A/45/701) qui est étudiée depuis 1981. L'autre question est intitulée "Examen de l'application de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale" (A/45/513) dont la Commission traite depuis 1969. La Déclaration elle-même a été adoptée à la vingt-cinquième session de l'Assemblée; ainsi nous célébrons, à la présente session, le vingtième anniversaire de cet important document. Enfin, la Commission examinera le point intitulé "Application de la Déclaration sur la préparation des sociétés à vivre dans la paix" (A/45/575), question importante qui, depuis une décennie, figure à l'ordre du jour de la Commission. Notre débat sur toutes ces questions se déroulera en tenant compte des rapports du Secrétaire général (A/45/713, A/45/516 et Add.1 et A/45/575).

Comme chacun pourra le constater, les Etats Membres ont, dans leurs réponses, observé que, malgré les changements intervenus récemment dans le monde, les questions inscrites à notre ordre du jour retenaient toujours vivement leur attention. Ils pensent que la fin de la guerre froide et de toutes ses conséquences négatives étant devenue une réalité, le nouveau climat international favorisera plus que dans le passé la mise en oeuvre des principes et objectifs énoncés dans les documents relatifs à la sécurité internationale.

Le Président

A cet égard, je voudrais souligner qu'à la présente session de nombreuses délégations ont exprimé avec vigueur leurs points de vue, à savoir que la fin de la période de guerre froide et l'amélioration des relations Est-Ouest ont révélé la fragilité du système de sécurité fondé sur le seul facteur militaire. A cet égard, ils ont présenté nombre d'idées et de suggestions visant à mettre en oeuvre un nouveau système de sécurité global tel qu'envisagé dans la Charte des Nations Unies. Des délégations ont fréquemment fait référence au rapport du Secrétaire général sur les travaux de l'Organisation. Ce rapport note qu'à l'évidence une approche globale de la sécurité est nécessaire si l'on veut concrétiser les nouvelles possibilités offertes par les profonds changements intervenus dans le monde.

Il convient de mentionner ici que la délégation de l'Union des Républiques socialistes soviétiques a présenté à cette session un mémorandum intitulé "Les Nations Unies dans le monde d'après-guerre" (A/45/626) contenant toute une gamme de propositions reflétant sa conception du rôle stratégique de l'organisation mondiale dans la nouvelle structure des relations internationales. De même, dans un communiqué conjoint intitulé "Responsabilité de la paix et de la sécurité dans un monde en évolution" (A/45/598) également présenté à la présente session, les Etats-Unis et l'Union soviétique ont souligné l'importance toute particulière qu'ils attachent aux Nations Unies pour trouver des solutions appropriées aux questions relatives à la paix et à la sécurité internationales ainsi qu'aux problèmes politiques, économiques, socio-culturels et humanitaires. A cet égard, les deux grandes puissances ont déclaré qu'elles poursuivraient leur coopération avec tous les Etats Membres afin de mettre au point un certain nombre de propositions qui, à leur avis, pourraient donner plus de corps aux efforts des Nations Unies pour renforcer la paix et la sécurité internationales sous tous leurs aspects.

Le Président

Je tiens à souligner que, outre ces deux propositions, d'autres délégations ont avancé, ouvertement ou indirectement, un bon nombre de suggestions qui reflètent leurs positions sur le besoin de façonner un nouveau concept de sécurité internationale. De nombreuses délégations ont maintenu que tous les pays devaient participer au processus de définition des éléments d'un nouveau concept de sécurité mondiale qui, à leur avis, devrait être fondé sur la Charte des Nations Unies et devrait tenir compte des caractéristiques et des besoins spécifiques de sécurité des Etats de chaque région ainsi que des identités culturelles de leurs peuples.

Je conclurai maintenant en insistant, au risque de me répéter, sur le fait que la nouvelle situation et le nouvel esprit de coopération qui règnent aujourd'hui aux Nations Unies et ailleurs constitue une possibilité unique et sans précédent d'examiner sérieusement de nouveau la question de la sécurité internationale sous tous ses aspects. Je pense qu'une nouvelle ère exige de nouvelles approches et de nouvelles perceptions. La présente session est l'un de ces rares moments de l'histoire au cours desquels les Etats Membres peuvent nouer un dialogue, avançant de nouvelles idées et faisant des suggestions novatrices afin de renforcer le rôle des Nations Unies pour qu'elles puissent assumer leur responsabilité première du maintien de la paix et de la sécurité dans le monde. Dans la mesure où la paix et la sécurité globales préoccupent toutes les nations, la formulation et l'élaboration d'une nouvelle position qui réponde à la nouvelle situation mondiale devraient être aussi un sujet de préoccupation pour nous tous.

M. MLLQJA (Albanie) (interprétation de l'anglais) : La délégation albanaise participe au débat sur le point 68 de l'ordre du jour, intitulé "Renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région de la Méditerranée", au vu de sa responsabilité en tant que pays appartenant à cette région et soucieuse d'y raffermir la paix et la sécurité et de renforcer l'esprit de coopération entre ses peuples.

La délégation albanaise prend note que, depuis longtemps déjà, notre commission et l'Assemblée générale sont saisies de la situation dans la région de la Méditerranée et s'en occupent sérieusement. Nous ne saurions pas noter le rôle joué par les bons offices de notre organisation, et surtout par ceux du Secrétaire général, pour promouvoir les tendances positives de la région.

Les changements positifs que l'on constate actuellement dans les relations internationales ont conduit naturellement à une atmosphère plus favorable au progrès du renforcement de la sécurité et de la coopération dans notre région.

M. Mlloja (Albanie)

La sécurité de la Méditerranée est étroitement liée à la sécurité du continent européen et des Balkans et, en général, à la paix et à la sécurité internationales dans le monde entier. De ce fait, les événements d'Europe qui visent à la libérer de l'esprit de blocs et de confrontation et à ériger une nouvelle structure européenne telle que définie au Sommet de Paris, devraient eux aussi contribuer à détendre le climat de la région, et particulièrement à conduire au désarmement.

C'est une ancienne aspiration des peuples méditerranéens que de voir transformer leur région en une zone de paix, de sécurité et de coopération fructueuse, à l'abri des conflits et de la confrontation.

Mais, hélas, en dépit d'une telle aspiration, nous constatons que ce bassin demeure une zone où se manifeste une énorme présence militaire. Sans nul doute, la présence de flottes militaires étrangères reste une cause permanente d'inquiétude pour les peuples méditerranéens, compte tenu en particulier des activités militaires accrues et du déploiement récent dans la région d'un plus grand nombre d'unités militaires navales. Elles suscitent de nouveaux dangers pour la paix, la sécurité et l'équilibre général de la région.

Par conséquent, il y a une logique indubitable à persister à exiger le retrait de la Méditerranée des flottes étrangères et de toute présence sous une forme militaire quelconque ainsi que l'arrêt de tous leurs exercices militaires. C'est un devoir pour tous les pays de la région de ne pas tolérer que des forces étrangères quelles qu'elles soient utilisent leur sol, leurs eaux territoriales et leur espace aérien pour des activités militaires hostiles aux pays de la région ou au-delà. L'Albanie s'activera dans ce sens à l'avenir, comme elle l'a fait par le passé.

Consciente de l'existence de certains foyers de tension dans la région, la délégation albanaise estime que leur exacerbation menace gravement la paix et la sécurité régionales. L'expérience a témoigné du fait bien connu que ce genre de conflit n'apportait rien de bon pour les peuples de cette région ou des autres régions; au contraire, nous sommes témoins de tragédies, de nombreuses victimes, d'immenses dommages matériels qui ont frappé de nombreux pays. Dans ce contexte, le sort difficile du peuple palestinien, du Liban, de la crise du Golfe, etc., nous fait prendre conscience des conséquences dangereuses de l'emploi de la force contre des peuples et des pays épris de paix à des fins hostiles d'occupation.

Selon nous, des mesures concrètes devraient être prises par les divers peuples et Etats méditerranéens eux-mêmes, à l'abri de toute ingérence étrangère, pour

M. Miloja (Albanie)

éliminer les sources de tension en se fondant sur les principes de la souveraineté, de l'indépendance, de l'intégrité territoriale et de la non-ingérence dans les affaires internes des autres pays. Il est à souhaiter que la logique de la confrontation et de l'emploi de la force cède le pas à l'esprit de dialogue, de bonne compréhension et de coopération.

La République populaire socialiste d'Albanie a toujours accueilli avec beaucoup de plaisir tous les efforts faits au plan méditerranéen pour susciter un climat pacifique dans la région. En tant que pays des Balkans, nous estimons aussi que des Balkans pacifiques et stables seraient de l'intérêt direct de l'ensemble de l'Europe et de la Méditerranée. C'est pourquoi je voudrais attirer l'attention de la Commission sur le communiqué conjoint des ministres des affaires étrangères des Etats balkaniques, qui se sont réunis à Tirana, le 24 octobre 1990, dans lequel il est dit, entre autres, que :

"Une région balkanique stable, allant dans le sens de l'évolution actuelle, était un facteur de paix et de sécurité pour l'ensemble de la région méditerranéenne et pour l'ensemble de l'Europe." (A/45/701, appendice I, p. 4)

Nous reconnaissons que seule la coopération, dans un climat pacifique et constructif, pourrait conduire au renforcement des liens économiques, commerciaux et culturels entre les peuples. En fait, les peuples méditerranéens ont beaucoup en commun et ils ont beaucoup à partager dans l'intérêt mutuel des peuples de la région et des autres peuples du monde.

Inspiré par ces objectifs de bonne volonté, mon pays a pris part à de nombreuses activités méditerranéennes de différentes sortes qui se sont déroulées cette année. Pour n'en mentionner que quelques-unes, l'Albanie était représentée par une délégation à la Conférence ministérielle de Nicosie sur l'environnement dans la région de la Méditerranée, en avril dernier, et à la réunion du Programme des Nations Unies pour l'environnement à Athènes, où a été discuté le Plan d'action pour la Méditerranée. De même, nous avons envoyé une délégation en qualité d'observateur à la réunion de Palma de Majorque sur la Méditerranée dans le contexte du processus de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe.

Pour conclure, je voudrais réitérer que mon gouvernement souhaite apporter sa contribution aux avantages qu'offre notre région en matière de coopération et qu'il est prêt à faire de son mieux dans ce sens pour renforcer la paix, la stabilité et le progrès ainsi que le bien-être de nos peuples.

M. BORG OLIVIER (Malte) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, puisque c'est la première fois que ma délégation prend la parole à la Première Commission, je voudrais saisir cette occasion de vous féliciter pour votre élection bien méritée à la présidence de cette commission très importante. Je voudrais également féliciter les autres membres du bureau.

Pour commencer ma déclaration, je souhaite remercier le Secrétaire général de l'étude excellente qu'il a mise à notre disposition sur tant de questions critiques concernant le désarmement et la sécurité internationale, y compris les études sur les armes nucléaires, sur l'établissement d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient et sur la vérification.

Un bon nombre d'orateurs ont déjà parlé des changements politiques et démocratiques profonds qui se produisent dans de nombreuses régions du monde, et notamment en Europe centrale et orientale. Malte, en tant que pays européen, se félicite de ces changements, et appuie d'autres mesures visant à promouvoir le processus d'entente et d'unité politique en Europe. Nous pensons fermement qu'alors que les nouvelles forces démocratiques en Europe ont libéré de nouveaux défis, il est possible maintenant, plus que par le passé, d'anticiper et de prévoir l'évolution et donc de dresser des plans de paix pour l'avenir.

L'évolution qui s'est produite en Europe façonne également une nouvelle relation Est-Ouest, renforçant la coopération, causant l'abandon de l'affrontement entre les blocs de puissance, annonçant de nouvelles formes de mesures d'accroissement de la confiance et de la sécurité et menant à l'ouverture et à la transparence dans les négociations, notamment pour les questions de limitation des armes et de désarmement qui mènent toutes à un cadre de sécurité unifié en Europe.

La sécurité internationale, qui pendant un certain temps a été sous l'influence de la dimension bipolaire, est une fois de plus perçue du point de vue de sa perspective politique originale telle qu'elle a été définie par les pères fondateurs de cette organisation et telle qu'elle est incarnée dans les buts et les principes de la Charte.

Le règlement des différends par des moyens pacifiques plutôt que par la menace de l'emploi ou l'emploi de la force a acquis de l'élan. Les initiatives de paix en Amérique centrale, en Asie et en Afrique sont un bon indicateur du potentiel qui existe pour trouver une solution par des moyens pacifiques à des problèmes régionaux qui menacent encore la paix et la sécurité internationales.

M. Borg Olivier (Malte)

Il y a 12 mois environ, le Président Bush et le Président Gorbatchev se sont réunis un jour de tempête dans le port protégé de Malte. Alors que dans le port, les vagues déferlaient furieusement contre la digue et les bastions qui avaient abrité tant de générations de Maltais et leurs amis, les Présidents des Etats-Unis et de l'Union soviétique, à bord du paquebot Maxim Gorky, dans une atmosphère calme et amicale, ont apporté au monde un tournant historique mettant fin à la guerre froide et ouvrant la voie aux négociations de désarmement.

Depuis lors, un certain nombre d'efforts bilatéraux et multilatéraux ont été faits qui ont renforcé les perspectives de consolidation d'un système de sécurité commun, inversant la course aux armements et réduisant les arsenaux militaires dans de nombreuses régions du monde. Ma délégation espère sincèrement que cette tendance nous aidera à établir de nouveaux concepts de critères de sécurité qui permettront à tous les individus de vivre dans la dignité, la paix et la liberté.

Une évolution positive a sans aucun doute été évidente dans les négociations sur les forces classiques en Europe qui ont eu lieu à Vienne au cours des 20 derniers mois, négociations qui se sont terminées avec succès il y a quelques jours. Les accords auxquels on est parvenu dans ce domaine ont renforcé non seulement la position de certains groupes de pays mais aussi celle de certains Etats pris individuellement, établissant la base d'une plus grande sécurité et d'une plus grande stabilité en Europe. La signature à Paris la semaine dernière du premier traité sur la réduction des forces classiques armées en Europe est un événement unique dans les annales des négociations de désarmement. Malte se félicite de cet accord historique.

Simultanément, la Conférence de Vienne sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) s'est consolidée sur la base du document de Stockholm de 1986 dans le but d'élaborer d'autres mesures de nature à instaurer la confiance pour renforcer la sécurité et réduire les dangers d'un affrontement militaire en Europe.

L'institutionnalisation des accords de sécurité en Europe établis par la Conférence au sommet de Paris des Etats qui participent à la CSCE a renforcé les efforts de tous les pays européens en vue d'instituer un nouvel ordre de sécurité en Europe. Cette réalisation importante a créé un mécanisme permettant de résoudre les conflits et de régler les différends. A cet égard, Malte est honorée en ce moment particulier de l'histoire, d'être en janvier prochain, le pays hôte de la réunion d'experts de la CSCE sur le règlement pacifique des différends.

M. Borg Olivier (Malte)

Dans un autre domaine, nous notons avec satisfaction l'engagement contracté par les Etats-Unis et l'Union soviétique pour empêcher la prolifération des armes chimiques et des missiles capables de porter ces armes, ainsi que leur accord visant à détruire une grande partie de leurs arsenaux et de ne pas produire d'armes chimiques. En même temps, nous sommes tous conscients du fait que la menace ou l'emploi des armes chimiques est toujours une source de préoccupation pour tous les pays épris de paix. Malte s'associe donc aux autres délégations qui ont souligné le besoin de résoudre les problèmes encore en suspens sans plus de retard, afin de conclure les négociations à la Conférence du désarmement sur une convention universelle interdisant le développement, la production, le stockage et l'emploi des armes chimiques.

Les projets de résolution spécifiques sur les mesures d'instauration de la confiance et le désarmement régional présentés cette année à l'examen de cette commission, sont une source d'encouragement pour les pays qui ont toujours souligné le besoin de dialogue et de coopération en adoptant des mesures pratiques pour établir et renforcer les mesures de confiance et de sécurité dans leurs régions. Nous sommes fermement convaincus que les progrès réalisés dans la réduction des armements en Europe pourraient être appliqués à la consolidation de la confiance dans les autres régions du monde, renforçant ainsi leur stabilité et leur sécurité.

De nombreuses délégations ont souligné à juste titre ces aspects dans leurs interventions à la Commission. De fait, l'Italie, parlant au nom de la Communauté européenne et de ses Etats membres, a souligné que

"de nouveaux concepts de sécurité au niveau régional peuvent être élaborés, notamment par l'établissement de mécanismes de conciliation et de formes nouvelles de coopération multilatérale dans le domaine de la sécurité."

(A/C.1/45/PV.3, p. 17)

Malte se félicite de cette déclaration, sachant bien que la Communauté européenne a été à l'avant-garde de la promotion de la coopération régionale. Dans ce contexte, Malte, avec d'autres pays, s'est également fait le champion principal, à cette commission et dans d'autres instances internationales, de l'importance de faire des efforts intensifiés pour promouvoir la paix, la sécurité et la coopération dans la région méditerranéenne.

Face au climat politique favorable, les pays méditerranéens espèrent que les événements positifs qu'a connus l'Europe auront une influence positive que l'on

M. Borg Olivier (Malte)

attend depuis longtemps sur la région, qui doit encore résoudre des problèmes pratiquement insolubles. Nous pensons que les pressions libérées par les nouvelles politiques militaires en Europe permettront d'accorder une plus grande attention à la région méditerranéenne, qui jouxte la partie sud de l'Europe.

Comme cela a déjà été dit, Malte, avec d'autres pays méditerranéens, n'a épargné aucun effort pour rechercher la sécurité et la coopération dans la région. Malte, qui fait partie intégrante de la région méditerranéenne, a participé activement durant les années passées à d'importantes réunions visant à contribuer au renforcement de la paix, de la sécurité et du développement dans la Méditerranée.

La déclaration sur les perspectives d'un dialogue global sur la sécurité et la coopération dans la Méditerranée, adoptée à la troisième Conférence ministérielle des pays non alignés de la région méditerranéenne, qui s'est tenue à Alger en juin 1990, confirme le désir sincère qu'ont ces pays d'oeuvrer étroitement avec leurs associés à la recherche de la paix et de la stabilité dans la région. Dans leur communiqué de clôture, les ministres des affaires étrangères ont également exprimé la volonté des pays non alignés du bassin méditerranéen de renforcer leurs efforts afin de contribuer activement à l'élimination de tous les foyers de tensions dans la région et à la promotion de solutions justes et durables, conformément à la Charte et aux résolutions des Nations Unies ainsi qu'à l'élimination des conflits et des crises qui continuent de menacer la paix et la stabilité régionales.

A la première réunion des ministres des affaires étrangères des 10 pays de la Méditerranée de l'Ouest, qui s'est tenue à Rome en octobre 1990, l'on a également exprimé et manifesté le désir de forger un nouveau modèle de relations dans l'ensemble de la région méditerranéenne, visant à obtenir la stabilité et la prospérité et à fournir un appui aux processus démocratiques, aux réformes économiques et au développement des pays de la région.

M. Borg Olivier (Malte)

De bien des façons cette coopération a été réaffirmée lors de la réunion des Etats participant à la CSCE de la région de la Méditerranée, qui s'est tenue à Palma de Majorque en septembre-octobre 1990. Cette réunion a ouvert la voie puisqu'elle a été la première réunion de la CSCE sur la Méditerranée à laquelle tous les autres pays méditerranéens qui ne participent à la CSCE ont accepté de prendre part. Un grand nombre de ces pays ont activement contribué à la réunion pendant toutes les sessions et participé à l'examen de divers sujets. Un nombre important d'instances internationales, appartenant toutes à la famille des Nations Unies, y ont pris part et contribué également de manière active.

La sécurité dans la Méditerranée a fait également l'objet d'un débat, et une écrasante majorité d'Etats ont ressenti la nécessité de souligner l'importance qu'ils attachent à cette question. Si le rapport de la réunion ne reflète pas pleinement l'intérêt suscité par la question de la sécurité, ses conclusions constituent, en revanche, un progrès par rapport aux deux réunions précédentes de la CSCE sur la Méditerranée à cet égard.

Il est significatif que tout en réaffirmant l'engagement des Etats participant à la CSCE et en soulignant le bien-fondé des dispositions de la CSCE relatives à la sécurité et à la coopération dans la Méditerranée, la réunion ait pris note de la proposition visant la tenue, lorsque les circonstances le permettront, d'une réunion extérieure à la CSCE, laquelle, s'inspirant des expériences de la CSCE, débattrait d'une série de règles et de principes généralement acceptés touchant à la stabilité, la coopération et la dimension humaine dans la Méditerranée.

Le thème commun qui s'est dégagé des réunions susmentionnées a été l'accord très large autour de la proposition de convoquer, lorsque les conditions seront réunies dans la région, une conférence sur la sécurité et la coopération dans la Méditerranée (CSCM) et la détermination des pays méditerranéens de débattre de cette proposition, et en particulier des procédures de suivi à cet égard.

Le Gouvernement de Malte juge très favorablement et appuie la proposition visant la convocation d'une CSCM. Il est évident que les réunions d'Alger, de Rome et de Palma de Majorque ont reflété la volonté des Etats du littoral méditerranéen de tenir cette conférence.

Il convient de souligner la nécessité politique d'entamer dès que possible le processus de la CSCM, étant donné notamment les facteurs d'instabilité qui persistent, ainsi que les problèmes que connaît la Méditerranée et les tensions

M. Borg Olivier (Malte)

continues dont la région est le théâtre. Les questions en suspens de Chypre et de Palestine ont un impact direct sur la Méditerranée et les pays des régions qui la bordent.

L'Assemblée générale a reconnu à plusieurs reprises que la sécurité dans la Méditerranée était étroitement liée à la sécurité dans le reste de l'Europe et à la paix et à la sécurité internationales. Le temps et les événements ont une fois encore démontré que les troubles et les tensions dans la Méditerranée continuent de compromettre les efforts en vue d'un rapprochement entre les pays euro-méditerranéens.

La gravité des événements dans la région du Golfe et leurs incidences sur la Méditerranée ont souligné de nouveau et sans doute rendue impérative l'instauration d'un dialogue fructueux entre les pays du Nord et ceux du Sud de la Méditerranée, et avec ceux qui sont concernés par cette très importante mer et ce carrefour de civilisations.

Tout en étant conscients des différences géopolitiques et culturelles qui caractérisent la région de la Méditerranée, nous estimons que la dimension de la sécurité et de la coopération devrait pouvoir être pleinement envisagée par les pays riverains de la mer Méditerranée. Ces derniers ont tout à fait les capacités de renforcer leurs liens de coopération non seulement entre eux mais avec d'autres Etats européens.

Cela peut se faire grâce à des mesures cohésives et bien coordonnées dans la région, voire par l'intermédiaire d'un conseil de la Méditerranée, proposition que Malte a avancée lors de la Réunion ministérielle à Alger des pays non alignés. Ce mécanisme permettrait aux parlementaires des entités politiques de la région de se rencontrer, lorsqu'ils participent aux sessions ordinaires et au Comité des ministres chargé d'observer l'évolution de la situation dans la Méditerranée et de l'orienter.

C'est précisément le mot "évolution" qui est devenu la formule magique de la sécurité dans la Méditerranée. En effet, outre le renforcement de la sécurité grâce à des mesures de désarmement et de limitation des armements, c'est l'élimination des différences entre les niveaux de développement social et économique des pays du Nord et de ceux du Sud de la région méditerranéenne qui, dans l'avenir, influera sensiblement sur la sécurité dans la Méditerranée. Il faut reconnaître que la sécurité économique et sociale doit évoluer au même rythme et

M. Borg Olivier (Malte)

avec la même force que d'autres domaines de la sécurité militaire. La sécurité militaire régionale doit compléter et non se substituer à la sécurité économique, humanitaire et écologique.

A cet égard, la question de la coopération est traitée de façon détaillée et précise dans le rapport de la CSCE de Palma de Majorque. La prompte mise en oeuvre des accords obtenus lors de la réunion sur le développement social et économique, la protection des écosystèmes et de l'environnement, ainsi que d'autres domaines, permettraient aux pays méditerranéens du Sud de se doter des structures économiques et sociales avancées des pays du Nord.

Ma délégation estime que les Nations Unies peuvent contribuer de façon significative aux questions concernant la Méditerranée, notamment en suivant de près l'évolution de la situation dans la Méditerranée, en assurant une coordination avec les institutions spécialisées du système des Nations Unies, les commissions régionales et subrégionales, les organisations et institutions, et en étudiant la façon dont les accords et mesures mis en oeuvre en Europe et dans les régions avoisinantes pourraient avoir un impact sur la sécurité globale dans la Méditerranée également.

L'amélioration des relations sur le plan international et la fin de la guerre froide ont ouvert de nouvelles voies qui offrent, dans le cadre des Nations Unies, de nouvelles possibilités de négociations plus avancées sur les armes nucléaires, classiques et chimiques, susceptibles de renforcer la sécurité internationale.

On reconnaît toutefois que le monde est loin d'être un lieu où l'on vit en sécurité. L'étude globale sur les armes nucléaires nous appelle dans ses conclusions que, alors que la croissance quantitative des arsenaux d'armes nucléaires a été arrêtée, des améliorations qualitatives des systèmes d'armes nucléaires se poursuivent sans restrictions significatives dans certains domaines. Nous devons donc rechercher, avec confiance et espoir des solutions durables à ces problèmes et questions auxquels l'humanité est encore confrontée.

Beaucoup a été fait en Europe. Des contributions à la transparence toujours croissante dans les négociations et la compréhension ont conféré un objectif politique nouveau aux actes et à la conduite des Etats sur le plan international. Le Séminaire sur les notions de sécurité et les doctrines militaires, qui s'est tenu au début de l'année à Vienne, et les négociations "à ciel ouvert" qui ont eu lieu au Canada et en Hongrie ont donné une nouvelle dimension aux débats sur le

M. Borg Olivier (Malte)

désarmement, ce qui devrait renforcer les perspectives de négociations futures sur la vérification.

Peut-être la nouvelle notion désormais acceptable de "ciel ouvert" pourrait-elle conduire à l'autre notion de "mers ouvertes" et permettre de dissiper la méfiance qui continue de prévaloir dans le domaine des armements navals. A cet égard, nous notons avec intérêt le mémorandum distribué par la Suède sur les armements navals et le désarmement. Malte a toujours accordé une grande attention aux questions maritimes, et la question des armements navals est certainement un sujet qui mérite l'attention de la communauté internationale.

Beaucoup a été écrit et beaucoup a été dit. Mais il reste encore beaucoup à faire. Dans un monde interdépendant où le désarmement et le développement sont étroitement liés, les initiatives pour réduire les dépenses militaires et consacrer les ressources ainsi libérées au développement économique et social doivent devenir la priorité de cette décennie. Comme je l'ai déjà souligné, la sécurité dans le domaine militaire doit être complétée par la sécurité dans le développement économique et social.

La sécurité internationale ne relève pas d'un seul Etat, mais doit être le fruit d'efforts collectifs de chaque pays pour renforcer la paix, la sécurité et la coopération de chaque Etat.

M. SMIRNOV (Union des Républiques socialistes soviétiques)

(interprétation du russe) : Monsieur le Président, qu'il me soit tout d'abord permis de vous exprimer ma reconnaissance pour votre déclaration liminaire, dans laquelle vous avez brossé un vaste tableau de l'évolution récente de la situation politique mondiale, une période pendant laquelle de nombreux faits historiques fondamentaux se sont produits, qui exigent de nouvelles approches à l'égard des problèmes de paix et de sécurité internationales et du rôle joué par les Nations Unies dans le développement d'une coopération pacifique entre les Etats dans une ère nouvelle.

M. Smirnov (URSS)

L'examen régulier par l'Assemblée générale des questions du renforcement de la sécurité internationale reflète la vocation fondamentale des Nations Unies, à savoir, servir de stabilisateur de la politique mondiale, de centre de liaison et de coordination collectif d'un monde interdépendant et intégré dans l'intérêt commun de l'humanité. De nombreuses interventions en séance plénière et dans les commissions de l'Assemblée générale ont souligné la nature unique et critique de l'époque actuelle dans l'évolution des relations internationales. La période glaciaire de la guerre froide, qui n'a connu que de très brefs réchauffements politiques, cède le pas à une époque d'après-affrontement caractérisée par le rejet des oeillères idéologiques et des doubles critères et par l'établissement d'une compréhension mutuelle et d'un partenariat dans l'intérêt du renforcement de la paix et de la sécurité internationales. Dans sa déclaration à la réunion de Paris des chefs d'Etat et de gouvernement des pays parties à la Conférence sur la coopération et la sécurité en Europe, Mikhaïl Sergeyeitch Gorbatchev, Président de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, a dit :

"Nous entrons dans un monde de dimensions différentes, dans lequel les valeurs humaines universelles acquièrent la même signification pour tous, où la liberté et le bien-être de l'homme, la valeur intrinsèque de la vie humaine, doivent devenir à la fois la base de la sécurité universelle et le plus haut critère du progrès."

Les tendances positives dans les relations internationales montrent indiscutablement que la nouvelle pensée politique - le fondement philosophique de la politique étrangère de l'Union soviétique pendant la période de perestroïka - a fortement imprégné toute la trame de la politique mondiale contemporaine. Les changements authentiquement révolutionnaires qui interviennent aujourd'hui en Europe et dans tout le système des relations internationales ne s'accompagnent pas, à la différence du passé, de bouleversements mondiaux et ont lieu en dépit de leur nature hautement dramatique, dans un cadre de stabilité. Ainsi, nous assistons à la formation d'un nouvel ordre mondial basé sur la primauté du droit, la philosophie de non-violence et la justice.

Parallèlement, les événements des derniers mois, résultant de la violation brutale par l'Iraq des principes du droit international et des normes de comportement universellement acceptées, montrent que les processus positifs qui gagnent du terrain n'ont pas acquis des réserves de stabilité suffisantes pour

M. Smirnov (URSS)

garantir un retour à l'emploi de la force et de l'agression. Mais nous ne pouvons manquer de voir là autre chose aussi. Dans ces jours d'inquiétude, la communauté internationale manifeste une solidarité sans précédent devant ce défi lancé par l'agresseur. Dans son intervention à la présente session de l'Assemblée générale, M. Chevardnadze, Ministre des affaires étrangères de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, a déclaré :

"Nous devenons à nouveau des nations unies et nous en revenons à notre constitution mondiale - la Charte des Nations Unies - dont nous avons oublié pendant un certain temps les dispositions, qui se sont pourtant révélées indispensables pour nous acquitter de la plus importante et de la plus nécessaire de nos tâches qu'est le maintien de la paix et de la sécurité internationales." (A/45/PV.6, p. 47)

Nous souscrivons pleinement à la conclusion du rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation, selon laquelle :

"Edifier la paix et créer des conditions de stabilité dans le monde au cours des années à venir exigera de nous que nous trouvions des solutions novatrices à des problèmes de sécurité radicalement différents de ceux qui se sont posés jusqu'à présent." (A/45/L. p. 17)

L'établissement d'une stratégie intégrale de partenariat mondial pour les années 90 et le début du siècle prochain est un objectif qui fait l'objet du mémorandum soumis par la délégation de l'Union soviétique à la quarante-cinquième session de l'Assemblée générale, "L'Organisation des Nations Unies dans un monde libéré des affrontements" (A/45/626). Une telle stratégie, nous en sommes convaincus, doit être exclusivement fondée sur les critères d'une coexistence élargie à toute la planète, de l'équilibre des intérêts et de la liberté de choix, du réalisme politique et d'un comportement responsable des Etats, de la protection de la démocratie et des droits de l'homme, de l'attachement à l'esprit d'ouverture et à la primauté du droit. Un renforcement du rôle central des Nations Unies dans les affaires du monde, le respect sans réserve de sa Charte, la nécessité de soutenir activement les efforts déployés dans tout le système des Nations Unies en vue d'améliorer et de renforcer les principes et les mécanismes de maintien de la paix, de sécurité et de coopération, consacrés dans la Charte des Nations Unies : tout cela est souligné dans la déclaration conjointe soviéto-américaine intitulée "Responsabilité en matière de paix et de sécurité dans un monde en évolution" (A/45/598).

M. Smirnov (URSS)

L'objectif du renforcement de la stabilité internationale et de la légalité exige l'union des efforts de tous les Etats et l'utilisation pleine et totale de tous les moyens et de toutes les possibilités de l'arsenal des Nations Unies. Selon nous, une importante contribution à la réalisation de cet objectif peut se faire par le biais de l'examen à l'Assemblée générale de la question de l'application de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale. L'Union soviétique considère la Déclaration, adoptée il y a 20 ans, comme un document important qui revêt une pertinence toute particulière aujourd'hui, dans la phase actuelle de l'évolution mondiale. L'anniversaire de notre organisation ne donne pas lieu à des discours solennels de louanges. Il incite plutôt à faire un bilan et à réfléchir sérieusement sur nos objectifs dans un futur prévisible.

La Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale a été adoptée à une époque où un net réchauffement de l'atmosphère politique semblait insuffisant à faire fondre les épaisses couches de glace du soupçon et de la méfiance réciproques. Une compétition dangereuse se déroulait dans le monde pour la course aux armements, avec la construction d'arsenaux mortels d'armes de destruction massive. Malheureusement, nous n'avons pu éviter, nous non plus, d'être entraînés dans un processus historiquement vain d'exhibition de force militaire. Il a fallu un grand courage politique pour se lancer dans la voie d'une redéfinition du concept de parité militaire, concept basé sur la peur d'une destruction mutuelle et sur des doctrines de retenue et de dissuasion nucléaires, afin de prendre conscience que les approches confrontationnelles ne peuvent assurer la sécurité et la paix.

Le processus de désarmement, et avant tout de désarmement nucléaire, est d'une importance capitale pour le renforcement de la stabilité politique et militaire. Personne aujourd'hui ne conteste que le monde est devenu plus sûr à la suite de l'élimination des missiles à moyenne portée de l'Union soviétique et des Etats-Unis. Et le système de sécurité internationale est qualitativement amélioré aujourd'hui du fait de la conclusion entre l'Union soviétique et les Etats-Unis d'accords fondamentaux concernant d'importantes réductions d'armes offensives stratégiques et d'autres types d'armes de destruction massive et d'armes classiques.

Il est important que la communauté internationale tout entière devienne de plus en plus consciente que la progression vers un monde non violent est impossible sans une solution aux questions de la réduction du niveau d'affrontement militaire,

M. Smirnov (URSS)

de la non-prolifération des armes nucléaires, chimiques et bactériologiques et de la technologie des missiles, et sans l'élimination de la militarisation ossifiée de l'économie.

Dans les nouvelles conditions existant aujourd'hui dans le monde, les dispositions de la Déclaration continuent à être pertinentes pour l'établissement d'un système effectif de sécurité collective sans alliances militaires. Les changements démocratiques intervenus en Europe, avec l'effondrement du mur de Berlin, symbole de sa division, créent une base réelle pour la mise en place de structures de sécurité coopératives qualitativement nouvelles.

M. Smirnov (URSS)

Ici, nous voudrions mettre l'accent sur la nature historique des résultats de la réunion, au niveau des chefs d'Etat et de gouvernement, des Etats parties à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE), qui s'est tenue à Paris du 19 au 21 novembre, et qui, comme l'a dit le Président François Mitterrand, a été marquée par des relations de haute qualité fondées sur l'égalité des droits, la sécurité et la solidarité. Le Traité signé à Paris sur les armes classiques est une composante extrêmement importante de la nouvelle structure en matière de sécurité qui a été créée en Europe. Il faut surtout prendre note de l'accord sur la création d'un centre de prévention de conflit, une sorte de régulateur de la situation politique et militaire sur le continent. L'essentiel, à notre avis, réside dans le fait que la réunion de Paris a jeté les bases de l'internationalisation du processus européen et des instances juridiques des nouvelles structures européennes dans l'intérêt des peuples du continent.

Les Etats parties à la CSCE - comme il est souligné dans la Charte de Paris pour une nouvelle Europe - sont conscients du fait que leur destin est lié au destin de tous les autres pays et sont prêts à unir leurs forces à celles de tous les Etats pour protéger et promouvoir l'universalité des valeurs humaines. Ce qui revêt une grande importance dans ce contexte, c'est la réaffirmation de l'appui sans réserve accordé à l'Organisation des Nations Unies et le renforcement de son rôle comme l'énonce la Charte dans la promotion de la paix, de la sécurité et de la justice internationales.

Nous sommes convaincus que les processus qui se déroulent en Europe auront également un impact dans le reste du monde, en particulier sur la situation dans la région de l'Asie et du Pacifique. Lors d'une déclaration faite récemment à Vladivostok, le Ministre des affaires étrangères de l'URSS, M. Chevarnadze, a suggéré la formation d'une seule zone euro-asiatique unie de sécurité et de coopération.

Le principe universel qui consiste à penser globalement et à agir localement se reflète dans l'esprit des dispositions de la Déclaration qui appuient la coopération régionale, sous-régionale et bilatérale en tant qu'instrument important de renforcement de la sécurité internationale. L'association des efforts de coopération de l'Organisation des Nations Unies à ceux des organisations régionales est un moyen très efficace de renforcer la stabilité améliorée instaurée récemment sur une base authentiquement multidimensionnelle.

M. Smirnov (URSS)

Le cours des événements confirme l'importance des dispositions de la Déclaration qui traitent de la validité absolue des buts et des principes de la Charte des Nations Unies.

La tendance qui se manifeste actuellement en faveur du renforcement de l'efficacité du Conseil de sécurité, qui remplit maintenant la mission qui lui a été confiée en tant qu'instrument efficace pour répondre aux menaces contre la paix et la sécurité internationales s'inscrit également dans le cadre de la Déclaration. La réunion du Conseil de sécurité qui s'est tenue en septembre avec la participation des ministres des affaires étrangères pour examiner la situation résultant de l'agression perpétrée par l'Iraq contre le Koweït a été un événement extraordinaire et véritablement symbolique. L'expérience précieuse acquise grâce à l'interaction des membres du Conseil de sécurité a ainsi été notablement enrichie et pourra, à l'avenir, être utile au cas où d'autres crises se feraient jour sur la scène internationale.

L'Union soviétique estime que le cours des événements dans le golfe Persique exige la mise en oeuvre rapide de la recommandation contenue dans la Déclaration afin que le Conseil de sécurité prenne des mesures pour faciliter la conclusion d'accords destinés à mettre à sa disposition des contingents de forces armées.

Comme nous l'avons déjà déclaré ici, l'Union soviétique est prête à conclure un tel accord et estime que la plausibilité de la constitution d'une force multinationale de l'Organisation des Nations Unies peut produire sur n'importe quel agresseur un effet dissuasif et modérateur.

L'Union soviétique appuie l'accroissement de la contribution de l'Organisation des Nations Unies à la création d'une structure générale de paix et de sécurité afin de soutenir les efforts du Conseil de sécurité et du Secrétaire général pour prévenir et résoudre les conflits et d'améliorer l'efficacité des opérations de maintien de la paix de l'Organisation des Nations Unies.

L'Union soviétique a actuellement recours à des mesures précises afin de mettre rapidement fin aux effusions de sang en Afghanistan et de résoudre le conflit en prônant la participation de tous les groupes de la population afghane à un dialogue constructif conduisant à des élections générales sous la supervision de l'Organisation des Nations Unies. Nous sommes heureux de constater que, grâce aux efforts des membres permanents du Conseil de sécurité, des Etats indochinois et des Etats membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), il a été

M. Smirnov (URSS)

possible de mettre en marche un processus qui devrait conduire au règlement politique au problème cambodgien.

Le dénouement positif du noeud nicaraguayen devrait être facilité par le règlement de la situation en El Salvador et par l'application de mesures de renforcement de la confiance et de réduction des armements en Amérique centrale. Les tensions qui persistent au Moyen-Orient requièrent un changement de cap immédiat en faveur de la paix et de la stabilité et la normalisation des relations entre les peuples de la région.

Au cours des deux dernières décennies, depuis l'adoption de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale, le monde a été témoin de changements historiques, dont l'accession à l'indépendance de la majorité des peuples auparavant assujettis à la domination coloniale. L'Organisation des Nations Unies a pu démontrer que les buts et les principes qu'elle proclame sont les postulats d'une loi internationale effective et, en même temps, l'instrument d'une politique pratique visant à transformer le monde.

Le règlement de la question de Namibie, qui représente une percée majeure dans l'ère postcoloniale, ouvre des perspectives favorables au règlement d'autres problèmes en Afrique australe, dont le principal est le démantèlement de l'apartheid en Afrique du Sud par des moyens politiques. L'Union soviétique espère que le processus de changement qui inclut maintenant l'Afrique du Sud sera irréversible, et contribuera au renforcement de la stabilité et des relations de bon voisinage dans cette région du monde. En même temps, il faut que tous les Etats unissent leurs efforts pour trouver des solutions aux problèmes des territoires coloniaux non encore autonomes sur la base du libre choix de leurs peuples et que l'Organisation des Nations Unies participe activement à cette entreprise.

L'avenir d'un monde sûr est étroitement lié au passage vers une structure nouvelle de relations économiques internationales fondées sur les principes de la justice et de l'équité - les ressources consacrées aux activités militaires devraient être désormais affectées aux activités de développement et la coopération multilatérale devrait être élargie afin d'assurer une saine gestion de la dette extérieure et de renforcer la lutte contre la faim, la pauvreté, la maladie et les catastrophes naturelles. Le caractère global de la protection de l'environnement exige aussi une approche internationale coordonnée, la mise en oeuvre conjointe de

M. Smirnov (URSS)

décisions efficaces en matière de techniques - toutes solutions visant à sauver la planète d'une catastrophe écologique.

L'Union soviétique appuie l'application logique des dispositions de la Déclaration universelle des droits de l'homme, ainsi que l'élargissement d'un dialogue pratique et objectif sur les problèmes sociaux et humanitaires et sur les questions relatives au développement sans entrave de l'individu. Nous appuyons par conséquent la réaffirmation des concepts universels des droits de l'homme et le respect de toutes les normes universellement reconnues dans ce domaine.

M. Smirnov (URSS)

Prenant note avec satisfaction des progrès qui ont été accomplis dans l'application des dispositions de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale, l'Union soviétique, guidée par des décisions du Congrès des députés du peuple et du Soviet suprême de l'URSS, a l'intention de continuer de chercher des approches diverses à la question du maintien de la paix et de la sécurité dans une ère d'après-confrontation et de faire en sorte que les Nations Unies puissent avoir un rôle central de réglementation. A notre avis, l'Assemblée générale fournirait une contribution constructive à l'adoption de nouvelles approches aux activités de l'Organisation si elle marquait le vingtième anniversaire de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale en adoptant une résolution qui fasse état de la nécessité universelle de paix et de stabilité, fondée sur la force de la raison et du droit.

Il y a une autre question importante à l'ordre du jour des Nations Unies. Je veux parler du renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région de la Méditerranée. Naturellement, l'Union soviétique est désireuse de maintenir la paix, la sécurité et la coopération dans cette région. Nous sommes guidés par ce désir étant donné que la situation dans la région de la Méditerranée est examinée aux Nations Unies dans le cadre du processus européen général, et il nous guide également dans nos relations avec les Etats méditerranéens. La déclaration politique conjointe soviéto-hispanique qui a été adoptée lors de la visite du Président Gorbatchev de l'URSS en Espagne en octobre dernier souligne précisément la nécessité

"de promouvoir le processus de dialogue entre les pays de la Méditerranée et d'autres Etats intéressés, d'encourager l'amélioration du climat politique, et de développer la coopération dans cette région."

Nous estimons que le renforcement de la sécurité dans la région méditerranéenne est un processus de grande envergure qui implique des mesures parallèles pour régler les situations de conflit, réduire le niveau de confrontation militaire et navale, accroître la confiance, et développer une coopération régionale fructueuse dans les domaines politique, économique, écologique, scientifique et humanitaire et sous le rapport d'autres questions. A cet égard, l'Union soviétique a proposé une série de propositions précises destinées à réduire la confrontation militaire en Méditerranée. Ces propositions sont déjà connues, il n'est pas nécessaire d'y revenir aujourd'hui.

M. Smirnov (URSS)

En ce qui concerne les aspects pratiques des conditions actuelles, les dispositions de la Charte de Paris relatives aux changements politiques radicaux qui se déroulent en Europe ont revêtu une importance particulière et positive dans la région de la Méditerranée, tout comme la réaffirmation par les Etats parties à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) qu'ils étaient prêts à poursuivre leurs efforts pour renforcer la sécurité et la coopération dans la Méditerranée; en effet, cela est un facteur important pour assurer la stabilité dans l'ensemble de l'Europe.

L'URSS est toujours prête à discuter des initiatives prises par tous les pays méditerranéens. Elle appuie celle de l'Espagne et de l'Italie tendant à ce que la CSCE lance un processus sous le rapport de la région méditerranéenne. A cet égard, nous considérons très positive la récente réunion de Palma de Majorque, que le représentant de Malte a mentionnée aujourd'hui. Nous espérons qu'elle aboutira avec succès à la création d'un nouveau système de relations dans cette région. Il est certain que le Mouvement des pays non alignés et toutes les autres organisations régionales ont contribué au renforcement de la sécurité et au développement de la coopération dans la région méditerranéenne.

Bien entendu, les Nations Unies ont un rôle important à jouer dans le règlement de problèmes qui existent de longue date dans la région. Nous espérons que le projet de résolution sur ce point de l'ordre du jour servira de base positive à la réalisation de progrès conduisant à l'amélioration de la situation.

M. YU Mengjia (Chine) (interprétation du chinois) : Au moment où nous nous réunissons pour examiner encore une fois la question de la sécurité internationale, le monde est parvenu à un tournant important. L'ancien ordre mondial est en train d'être remplacé par un nouveau. L'ancien a été brisé mais le nouveau n'a pas encore pris forme. La communauté internationale fait face à des défis et à des dangers, mais nombreux sont les espoirs et les possibilités.

Pendant l'année écoulée, grâce aux efforts concertés de tous les peuples, la confrontation militaire sur le plan mondial a diminué, et l'effort fait pour préserver la paix a été renforcé. La Namibie a accédé à l'indépendance et l'unification de l'Allemagne a été réalisée. La coopération dans diverses régions s'accroît et la tendance à la multipolarisation s'est sensiblement accrue.

M. Yu Mengjia (Chine)

Dans le domaine du désarmement, les Etats-Unis et l'Union soviétique sont parvenus à un accord de principe sur la réduction partielle des armes nucléaires stratégiques et sont convenus de mettre un terme à la production d'armes chimiques et de commencer à réduire leurs stocks de ces armes. Un accord a été réalisé au cours de négociations sur la réduction des forces classiques en Europe.

Dans le domaine multilatéral, les efforts de désarmement ont progressé. De plus, dans le cas de certains points névralgiques et de certains conflits régionaux, les parties sont parvenues à un règlement politique ou sont sur le point d'y parvenir. Bref, la communauté internationale a obtenu des résultats liminaires mais louables dans les efforts qu'elle fait pour préserver la paix et la sécurité mondiales.

Entre temps, force est de noter qu'il subsiste encore dans le monde nombre de contradictions politiques, économiques et nationales, que de nouvelles formes de politiques de pouvoir continuent de menacer les relations internationales et que des tensions et des complications se font jour dans certaines régions. Comme beaucoup de problèmes relatifs à la sécurité internationale restent encore à résoudre, notre monde est loin d'être tranquille. Beaucoup de difficultés restent à surmonter avant qu'il soit possible de parvenir à des règlements politiques justes, raisonnables et complets de plusieurs conflits régionaux, y compris celui du Moyen-Orient.

Récemment, la situation dans la région du Golfe est devenue particulièrement préoccupante. L'Iraq n'a pas encore montré la volonté politique d'appliquer les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Il refuse encore de retirer ses troupes du Koweït. Pendant ce temps, plusieurs pays continuent de renforcer leur puissance militaire dans la région et le danger de guerre s'accroît rapidement.

Bien que son élan se soit ralenti, la course internationale aux armements ne s'est pas encore arrêtée. Le désarmement multilatéral ne s'est pas déroulé comme prévu, et le processus de désarmement est encore bloqué par la tendance à rejeter la responsabilité du désarmement et à changer les objectifs du désarmement. La tâche du désarmement continue à être ardue.

La croissance de l'économie mondiale et du commerce mondial a continué à ralentir. En même temps, des facteurs d'instabilité depuis longtemps latents se sont amplifiés. En particulier, la situation économique des pays en développement continue à se détériorer, et des déséquilibres graves dans le domaine du

M. Yu Mengjia (Chine)

développement économique entre les pays développés et en développement, ainsi que la polarisation toujours croissante entre le Nord et le Sud, freinent le développement soutenu et stable de l'économie mondiale et, de plus en plus, constitue un facteur clef de perturbation qui menace la paix et la sécurité mondiales.

M. Yu Mengjia (Chine)

L'évolution de la situation mondiale au cours de l'année écoulée a révélé que la détente entre les Etats-Unis et l'Union soviétique et entre les deux grandes alliances militaires ne suffit pas à assurer une paix durable et universelle. En effet, de nombreux facteurs d'instabilité persistent dans notre monde. A ce stade crucial où les anciennes normes cèdent la place à un ordre nouveau, il devient d'autant plus urgent de créer un nouvel ordre économique et politique, raisonnable et véritablement juste, qui permette d'édifier une base solide pour y asseoir les nouvelles normes mondiales de paix et de sécurité.

Dans la situation actuelle où l'on assiste à des changements rapides, la première question à laquelle les peuples devraient être en mesure de répondre est la suivante : quelle doit être la nature du nouvel ordre politique qu'il convient de créer afin de préserver la paix et la sécurité internationales?

L'histoire d'après guerre a démontré que les superpuissances ne peuvent dominer le monde, et qu'un petit nombre de grandes puissances riches ne peuvent manipuler les affaires mondiales. En définitive, on ne saurait compter sur un ordre fondé sur la puissance militaire, la politique du pouvoir et le recours à la menace ou à l'emploi de la force. La tyrannie qu'exercent les forts et les puissants sur les faibles et les démunis, et le peu de cas qu'on fait de la souveraineté d'autres pays ne peuvent qu'engendrer des conflits et compromettre la paix et la sécurité régionales et mondiales. Ces méfaits peuvent éventuellement aboutir à des résultats satisfaisants pour un temps, mais ils finiront inévitablement par produire des résultats qui vont à l'encontre du but recherché et par aboutir à l'échec sous la pression de l'opposition concertée des peuples du monde.

Les cinq principes que sont le respect mutuel de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de chacun, la non-agression réciproque, la non-ingérence dans les affaires intérieures d'autres Etats, l'égalité et les avantages réciproques et la coexistence pacifique sont incontestablement pleins de vitalité car ils sont conformes aux intérêts fondamentaux de tous les pays et de l'humanité tout entière. Un nouvel ordre politique international fondé sur ces principes serait non seulement conforme aux normes fondamentales des relations internationales et aux buts et principes de la Charte des Nations Unies mais il répondrait également aux besoins de l'époque et aux aspirations ardentes des peuples de tous les pays. Nous estimons qu'un nouvel ordre politique de ce type

M. Yu Mengjia (Chine)

doit comporter les éléments suivants : chaque pays doit pouvoir choisir son propre système social, économique et politique conformément à ses propres caractéristiques nationales; tous les pays, notamment les grandes puissances, doivent respecter rigoureusement le principe de non-ingérence dans les affaires intérieures d'autres Etats; tous les pays doivent se respecter mutuellement, rechercher un terrain d'entente tout en laissant de côté leurs divergences, vivre en bonne intelligence, se considérer les uns et les autres sur un pied d'égalité et mener à bien une coopération mutuellement bénéfique; les conflits internationaux doivent être réglés sur une base équitable grâce à des moyens pacifiques, sans recours à la menace ou à l'emploi de la force; et tous les pays, grands ou petits, puissants ou faibles, doivent pouvoir participer aux discussions et à la gestion des affaires mondiales sur un pied d'égalité. C'est en conformité avec ces principes que la Chine s'est fermement opposée à l'invasion et à l'occupation du Koweït par l'Iraq et a déployé des efforts intenses en vue de trouver une solution pacifique à la grave crise qui sévit actuellement dans le Golfe.

En tant que pays de la région de l'Asie et du Pacifique, la Chine attache une grande importance à la sécurité, à la stabilité, à la paix et au développement de la région. Nous espérons que les pays dotés des plus grands arsenaux militaires dans le monde prendront les mêmes mesures de désarmement efficaces et concrètes qui ont été adoptées ailleurs, mettront un terme à leur course aux armements dans cette région et oeuvreront en faveur d'un règlement juste et raisonnable des conflits régionaux et de l'élimination des foyers de tension. Pendant ce temps, les autres pays de la région devraient également faire preuve de modération et s'abstenir de chercher à s'armer au-delà de leurs besoins légitimes de défense. Dans le but de renforcer la paix et la sécurité dans la région de l'Asie et du Pacifique, il convient de déployer des efforts en partant des questions concrètes afin d'éliminer les foyers de tension régionaux, d'entretenir des relations bilatérales harmonieuses en se fondant sur les cinq principes de coexistence pacifique, de régler les différends grâce à des moyens pacifiques et de favoriser le dialogue et les contacts. Les pays intéressés devraient en tout premier lieu procéder à des entretiens et des consultations sur le plan bilatéral et prendre des mesures concrètes propres à accroître la confiance mutuelle, atténuer les tensions et éliminer les conflits et, enfin, instituer et développer, sur cette base, et par étapes, des arrangements de sécurité sur le plan régional. C'est cette méthode qui

M. Yu Mengjia (Chine)

est la mieux adaptée aux conditions qui règnent dans la région de l'Asie et du Pacifique. Depuis de nombreuses années, la Chine a manifesté cette attitude et déployé des efforts conjointement avec d'autres pays de l'Asie et du Pacifique. Nous sommes en outre également disposés à examiner de façon positive tous les points de vue et toutes les propositions susceptibles d'améliorer le climat de paix et de sécurité dans la région de l'Asie et du Pacifique.

Afin de maintenir la paix et la sécurité dans le monde, tout en cherchant à régler de façon juste et raisonnable les conflits régionaux et à éliminer les foyers de tension régionaux, la communauté internationale devrait poursuivre ses efforts en vue d'éliminer les menaces militaires et non militaires à la paix et à la sécurité mondiales.

Lors de ce processus d'élimination de la menace militaire, des efforts devraient être faits pour accélérer le processus de désarmement et faire obstacle à la course aux armements. A cet égard, nous nous félicitons des premières mesures de désarmement prises par les Etats-Unis et l'Union soviétique ainsi que des progrès réalisés dans le domaine du désarmement classique en Europe. Par ailleurs, il convient de faire remarquer que la situation mondiale de l'armement n'a pas connu de changements fondamentaux majeurs, les deux superpuissances détenant toujours les plus grands arsenaux nucléaires, classiques et chimiques du monde. Celles-ci devraient par conséquent poursuivre leurs efforts, assumer scrupuleusement leurs obligations particulières en matière de désarmement, mener des négociations sérieuses, prendre l'initiative de mesures de désarmement et parvenir, dès que possible, à un accord qui favoriserait le maintien de la paix et de la sécurité dans le monde sans porter préjudice aux intérêts de sécurité d'autres pays et régions. Leurs troupes ainsi réduites devraient être dispersées et une partie des armements ayant fait l'objet de réductions devrait être détruite. Ces troupes et ces armements ne devraient en aucun cas être redéployés dans d'autres régions. Nous espérons également que les Etats parties aux négociations sur le désarmement classique en Europe continueront de progresser dans leurs travaux afin d'atteindre dès que possible leurs objectifs convenus.

Dans le but d'éliminer la menace non militaire à la paix et à la sécurité mondiales, il est essentiel de créer un nouvel ordre économique international. Le développement va de pair avec la paix et la sécurité. Si l'on ne parvient pas à éliminer les difficultés auxquelles se heurtent les pays en développement dans des

M. Yu Mengjia (Chine)

domaines tels que la dette, le commerce, les ressources financières, les questions monétaires et le crédit, si l'on ne modifie pas le statut extrêmement vulnérable et fragile des pays en développement dans l'économie mondiale, si l'on n'élimine pas la pauvreté et si l'on ne remédie pas au retard pris par certains pays, il sera impossible de résorber les troubles et l'instabilité dans le monde, et la paix et la sécurité mondiales seront inévitablement compromises. En ce moment historique où nous assistons à des changements fondamentaux dans le monde et à la formation d'un nouvel ordre mondial, la communauté internationale doit sérieusement s'efforcer de créer, par étapes, un nouvel ordre économique international juste afin de modifier en profondeur le statut consternant et fragile des pays en développement pour leur permettre de relancer dès que possible leur croissance et leur développement et de réduire le fossé entre le Nord et le Sud, ce qui contribuera à renforcer la paix, la sécurité et le développement dans le monde.

M. Yu Mengjia (Chine)

Nous sommes heureux de constater qu'au cours de l'année écoulée, les Nations Unies ont continué de jouer un rôle actif dans le maintien de la paix et de la sécurité mondiales et dans le règlement de certains problèmes urgents auxquels est confrontée l'humanité. L'organisation mondiale a également déployé des efforts inlassables et obtenu des résultats positifs dans la promotion de processus de paix régionaux et le règlement politique de conflits régionaux. Dans la situation difficile et complexe du monde actuel, la communauté internationale s'attend à voir un nouveau renforcement du rôle des Nations Unies. Nous pensons qu'afin de garantir la paix et la sécurité mondiales, tous les pays, et en particulier les cinq membres permanents du Conseil de sécurité, devraient se conformer aux objectifs et aux principes de la Charte, et régler les relations d'Etat à Etat en stricte conformité avec les cinq principes de la coexistence pacifique. Avec les autres Etats Membres, la Chine est prête à remplir ses obligations et à oeuvrer en vue du renforcement du rôle des Nations Unies dans le maintien de la paix et de la sécurité mondiales et de l'instauration d'un nouvel ordre international, équitable et raisonnable, dans les domaines politique et économique.

M. KOTEVSKI (Yougoslavie) (interprétation de l'anglais) : Je limiterai aujourd'hui la déclaration de ma délégation à la question de la Méditerranée et du renforcement de la sécurité et de la coopération dans cette région, qui revêt une importance exceptionnelle pour la Yougoslavie. Située le long de la côte septentrionale de l'Adriatique, la Yougoslavie dépend de la Méditerranée pour son ouverture vers un monde plus vaste et est donc intéressée au plus haut point à voir cette région de routes, de cultures et de civilisations anciennes et modernes devenir une zone de paix et de coopération.

En raison de cet intérêt, la Yougoslavie est un partisan résolu d'une coopération équitable et globale et du dialogue avec tous les pays méditerranéens, ainsi qu'avec d'autres éléments extérieurs à la région, afin de relâcher les tensions, de trouver des solutions pacifiques aux crises qui peuvent affecter certaines parties de la Méditerranée et de renforcer la sécurité, la confiance et la coopération entre les peuples et les pays de la région.

Dans ce contexte, nous croyons que les changements positifs dans les relations internationales et les nouvelles tendances qui se sont fait jour en Europe seront reflétés de manière positive en Méditerranée également. L'on ne saurait nier que des processus plus larges, comme ceux qui sont intervenus en Europe, et le

M. Kotevski (Yougoslavie)

déroulement des événements en Méditerranée, sont étroitement liés et s'influencent mutuellement. Ceci est particulièrement vrai de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE), qui est maintenant bien enracinée en Europe, tout en se consacrant à la poursuite d'intérêts universels pour l'humanité en tant que base du progrès général. La Yougoslavie a toujours participé activement à ce processus, dès son début, et nous nous félicitons de tous les efforts, européens ou régionaux, conduisant à un renforcement accru du processus de sécurité, de coopération et de confiance dans la région méditerranéenne.

Dans ce contexte, nous considérons la réunion de Palma de Majorque - à laquelle, outre tous les Etats participants de la CSCE, ont assisté également des pays méditerranéens non participants - comme très utile et propice au renforcement de la confiance, de la coopération et de la sécurité dans la région. Parallèlement, on peut citer également l'initiative de l'Italie et de l'Espagne sur la tenue d'une conférence sur la sécurité et la coopération en Méditerranée, sur le modèle de la CSCE, convocation également appuyée par certains autres pays européens de la Méditerranée occidentale. De l'avis de ma délégation, ceci fournit un lien utile entre le processus qui se déroule en Europe et les besoins actuels des pays méditerranéens. Compte tenu de ce qui précède, nous espérons que la région méditerranéenne reflète aussi bien que possible le degré d'ouverture de l'Europe vers le monde et sa volonté de dialogue et de coopération avec les pays non européens.

Une autre contribution au renforcement de la coopération et de la sécurité en Méditerranée est fournie par les diverses formes de relations sous-régionales entre Etats méditerranéens telles que la coopération dans la mer Noire, les initiatives du Maghreb et de l'Adriatique, la coopération balkanique et la coopération des pays méditerranéens occidentaux.

Je voudrais mentionner tout particulièrement les activités des pays non alignés méditerranéens et leur contribution au renforcement de la coopération et de la sécurité dans la région. En juin dernier, ils ont tenu leur troisième conférence ministérielle à Alger et, dans la déclaration publiée à l'issue de celle-ci, ils ont réitéré leur ferme conviction que

"la sécurité et la coopération en Méditerranée et en Europe sont intimement liées et interdépendantes" (A/45/357, annexe I, par. 1)

et que

M. Kotevski (Yougoslavie)

"un dialogue politique ouvert et soutenu et une coopération intensifiée accroîtront la compréhension mutuelle et amélioreront la confiance, favorisant ainsi la stabilité, la sécurité et la paix dans la région." [Ibid, par. 4 a)]

La Déclaration d'Alger reflète l'intérêt clairement manifesté par ces pays pour une coopération plus large avec l'Europe, et vient renforcer le lien existant entre l'Europe et l'Afrique du Nord.

A cette occasion, les pays non alignés méditerranéens ont appuyé la convocation d'une conférence sur la sécurité et la coopération en Méditerranée. Bien que convaincus que les problèmes de cette région et le développement du processus de coopération ne peuvent être résolus sans la participation des Etats riverains, les pays non alignés ont exprimé leur volonté d'oeuvrer conjointement avec les autres pays extérieurs à la région qui ont dans celle-ci des intérêts évidents et qui, par conséquent, devraient participer à la promotion de ce processus.

En dépit de tous ces événements positifs, les crises et les conflits n'ont pas épargné la Méditerranée. Les événements au Proche et au Moyen-Orient ont une fois de plus mis l'accent sur le problème du Moyen-Orient, au coeur duquel se trouve le problème de la Palestine, la cause profonde de tous les autres problèmes, qu'ils soient politiques, économiques ou humanitaires. Des efforts supplémentaires sont nécessaires pour trouver une solution pacifique à cette crise. Nous croyons que le concept de la Méditerranée est l'une des voies qui méritent d'être poursuivies. Ceci étant, la conscience de la nécessité d'une action solidaire pour embrasser dans toute sa complexité l'ensemble de ce problème de longue date se fera plus prononcée.

Un autre problème dans la région qui nous préoccupe grandement est le manque de progrès vers une solution de la crise de Chypre, en dépit des efforts déployés par le Secrétaire général. Cependant, nous espérons sincèrement que les changements en cours dans les relations internationales faciliteront la recherche de solutions à cette crise et à d'autres crises et conflits dans la région.

Qu'il me soit permis de souligner que, outre les aspects politique et de sécurité, l'aspect économique est également très important pour la région. Il y a tout lieu de penser que celui-ci ne fera qu' gagner en importance une fois que sera constitué le marché unique en Europe. Etant donné que plusieurs pays de la Communauté européenne sont méditerranéens et entretiennent une coopération

M. Kotevski (Yougoslavie)

fructueuse et des relations diversifiées avec d'autres Etats méditerranéens non membres de la Communauté, ma délégation est d'avis qu'une plus grande attention encore devrait être accordée à la promotion de la coopération et des relations entre eux dans les jours à venir. Ceci est de la plus haute importance si nous voulons faire face aux problèmes croissants du développement économique de certains des pays de la région, qui sont en retard par rapport à ceux de l'Europe, tendance qu'il est peu probable de voir inversée si l'on ne s'occupe pas de cet aspect.

L'environnement en Méditerranée devrait aussi bénéficier, de façon urgente, de toute notre sollicitude. La Méditerranée est l'une des mers les plus polluées du globe et des efforts collectifs - et non pas seulement de la part des seuls pays méditerranéens - seront nécessaires pour la rendre plus propre.

En conclusion, je voudrais souligner la conviction de ma délégation que les événements en Méditerranée conduiront à la réalisation d'un nouveau concept de sécurité et de coopération, fondé sur l'égalité de tous les Etats de la région, qui aura des répercussions positives sur le déroulement des événements ailleurs dans le monde.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je donne maintenant la parole au Secrétaire général adjoint du Département des affaires politiques et des affaires du Conseil de sécurité, M. Vasilij Safronchuk.

M. SAFRONCHUK, Secrétaire général adjoint du Département des affaires politiques et des affaires du Conseil de sécurité (interprétation de l'anglais) : Je voudrais tout d'abord exprimer mes sincères remerciements pour l'occasion qui m'est donnée de prendre la parole devant cette commission sur les questions qui ont trait à la sécurité internationale.

Cette année, les travaux de la Première Commission sur la toile de fond d'un paysage politique international radicalement changé, ouvrent de nouvelles perspectives favorables pour traiter des problèmes de sécurité.

M. Safronchuk

La transition de la confrontation au dialogue, à la coopération et au partenariat, les changements révolutionnaires en Europe centrale et orientale et en Union soviétique, la nouvelle étape d'intégration de l'Europe telle qu'elle se manifeste dans les récentes décisions prises par la Conférence au sommet sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) à Paris, le ralentissement de la course aux armements, les progrès réalisés dans le domaine du désarmement et le règlement de certains conflits régionaux ont été cités ici comme des réalisations qui annoncent la fin de la guerre froide et le début d'une nouvelle ère d'après-confrontation. Les Nations Unies abordent cette ère en tant que mécanisme central et essentiel d'une action internationale concertée.

De nombreux membres de la Commission ont toutefois souligné que la situation internationale actuelle n'a pas nécessairement un caractère irréversible et que les avantages qu'elle présente ne sont pas automatiques, car certains facteurs continuent de menacer la sécurité des nations. Cela a été confirmé par les récents événements dans le Golfe. L'action rapide, prompte et unie prise par le Conseil de sécurité pour dénouer cette crise par des moyens politiques a été largement applaudie par les Etats membres qui la considèrent comme une manifestation éclatante du rôle croissant des Nations Unies dans le monde moderne.

De nombreuses délégations ont souligné la nécessité d'une volonté politique renouvelée et d'une réflexion à long terme qui ne soient pas étouffées par des idées et des habitudes anciennes lorsqu'il a besoin de mettre au point le processus d'élaboration d'un nouveau concept de sécurité. A cet égard, il a été maintes fois souligné qu'il faut tenir compte du concept de sécurité large et général, qui commence à émerger depuis la fin de la guerre froide, si nous voulons tirer parti des nouvelles possibilités. Les membres ont souligné qu'une réponse concertée aux défis posés par la nécessité d'établir des relations économiques plus équitables, la protection de l'environnement et les efforts visant à résoudre les problèmes sociaux et humanitaires mondiaux, de même que la poursuite d'une réduction du niveau des armements et des forces armées, constituaient les impératifs essentiels du nouveau système de sécurité. Le cadre de sécurité collective des Nations Unies prévu dans la Charte était considéré comme l'élément de base sur lequel devaient s'appuyer les efforts généraux déployés par les Etats pour adapter leurs besoins en matière de sécurité à l'environnement actuel.

M. Safronchuk

La Commission est actuellement confrontée à ces défis et ces préoccupations alors qu'elle examine les questions de sécurité internationale. Comme les membres le savent, la Commission a cette année à son ordre du jour cinq points relatifs à la sécurité internationale. L'une de ces questions, à savoir l'"Application de la Déclaration faisant de l'océan Indien une zone de paix", a déjà été examinée et des décisions ont été prises à ce sujet. Nous espérons que l'examen du point intitulé "Question de l'Antarctique" sera achevé mercredi. Je voudrais saisir cette occasion pour souligner l'attitude constructive dont ont fait preuve les membres de la Commission lorsqu'ils ont examiné ces questions importantes, répondant ainsi aux exigences nouvelles en cette époque de dialogue et de compréhension.

Une autre question à l'examen est celle du "Renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région de la Méditerranée", question importante figurant à l'ordre du jour depuis la trente-sixième session en 1981. Conformément à la résolution 44/125, adoptée à la dernière session, le Secrétaire général a soumis son rapport qui figure dans le document A/45/713. Ce rapport contient des idées et des suggestions de la part des Etats membres et des organisations internationales en ce qui concerne leur contribution potentielle au renforcement de la paix, de la sécurité et de la coopération dans cette région. Dans certaines réponses, il a été souligné que la crise dans le Golfe a montré que le règlement des différends potentiels dans la Méditerranée et les régions adjacentes était une priorité pour la communauté internationale.

Je compte que l'examen de ce point se déroulera dans le contexte des événements qui se déroulent actuellement dans le monde et la région. Je voudrais rappeler que deux réunions importantes ayant trait directement à la sécurité dans la région de la Méditerranée ont eu lieu au cours de cette année. Il s'agit de la réunion à Alger des pays non alignés de cette région et de la réunion à Palma de Majorque des pays de la région participant au processus de la CSCE. Des décisions importantes ont été prises au cours de ces deux réunions, et il va sans dire que les résultats qui en découleront devraient nous aider à envisager dans une nouvelle optique la préoccupation des Etats en ce qui concerne cette région afin de trouver des solutions aux problèmes complexes qui se posent dans la région de la Méditerranée, y compris le Moyen-Orient. Il est indubitable que la nouvelle évolution positive en Europe aura également un effet salubre sur la région de la Méditerranée. En conséquence, j'espère que les délibérations de la Commission

M. Safronchuk

contribueront à assurer la stabilité et la sécurité dans cette zone, où il existe de nombreuses possibilités de coopération dans de nombreux domaines.

Une autre question que la Première Commission examine depuis un bon moment - c'est-à-dire, pour être précis, depuis 1969 - figure sous le point intitulé "Examen de l'application de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale". On se souviendra qu'à la quarante-quatrième session, l'Assemblée générale a, conformément à la pratique établie, invité les Etats Membres à présenter leurs vues et observations sur la question de l'application de cette Déclaration. En conséquence, le Secrétaire général a soumis à la Commission un rapport qui figure dans le document A/45/516 et Add.1. Les membres de la Commission remarqueront que les Etats Membres insistent sur la nouvelle importance de cette déclaration dans le contexte de l'ère d'après-confrontation qui se déroule actuellement.

Enfin, une autre question dont la Commission sera saisie cette année est le point 70, intitulé "Application de la Déclaration sur la préparation des sociétés à vivre dans la paix". Le rapport du Secrétaire général sur cette question, qui figure dans le document A/45/575, contient les réponses de 10 Etats membres et de deux organisations du système des Nations Unies sur l'application de la Déclaration que l'Assemblée générale a adoptée en 1978. D'après les observations formulées par les Etats membres, on constate semble-t-il, dans de nombreux pays, une tendance constructive vers le renforcement du processus de démocratisation, du dialogue et de la coopération en vue de résoudre les problèmes en suspens. On estime qu'un tel effort est favorisé par l'éducation, ainsi que par la protection et la promotion des droits de l'homme et des libertés fondamentales. La primauté du droit, la tolérance et l'égalité sociale ont été reconnues comme les éléments essentiels d'une vie dans la paix. On considère que la démocratisation des sociétés est importante en ce sens qu'elle permet aux citoyens ordinaires de jouer un rôle essentiel dans la promotion de la paix. Le renforcement des Nations Unies en tant qu'instance principale chargée de faire régner la paix est considéré comme un objectif que tous les Etats cherchent avec détermination à atteindre, quelle que soit leur taille ou leur puissance. Le rapport du Secrétaire général contient aussi un résumé des activités pertinentes des Nations Unies et de certaines des institutions spécialisées dans ce domaine.

M. Safronchuk

L'instauration de la paix et la création d'un climat de stabilité dans le monde actuel exigent des réponses novatrices aux défis posés par la sécurité, radicalement différentes de celles proposées par le passé. Tel est, semble-t-il, le principal objectif de la présente session et des activités futures de la Première Commission. Les résultats qui seront enregistrés à la suite de ses délibérations dépendront en grande partie de la mesure dans laquelle les Etats Membres, en dépit de leurs intérêts différents et, parfois, contradictoires, sauront manifester leur volonté politique et exprimer une pensée nouvelle en ce qui concerne les besoins vitaux de sécurité de tous les pays. De toute évidence, de nombreuses questions complexes difficiles à résoudre, doivent encore être réglées dans le domaine de la sécurité internationale mais, en faisant preuve de réalisme et de pragmatisme, on devrait pouvoir trouver des solutions qui soient conformes à l'esprit des nouveaux défis du monde actuel.

La fin de la guerre froide offre de nombreuses possibilités d'édifier un monde plus pacifique. Il importe de réfléchir sérieusement à la question de savoir si le rôle et les fonctions des Nations Unies dans le maintien de la paix et de la sécurité sont pleinement adaptés à l'ordre international naissant. Le Département des affaires politiques et des affaires du Conseil de sécurité est prêt, si les Etats Membres le souhaitent, à fournir toute assistance que la Commission pourrait lui demander pour appliquer ses décisions afin d'atteindre l'objectif d'un monde plus sûr.

A ce tournant de l'histoire, il est essentiel que la communauté internationale recoure sans réserve à toutes les possibilités existantes pour s'acquitter des obligations énoncées dans la Charte.

#### ORGANISATION DES TRAVAUX

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je souhaite rappeler aux membres que, conformément au programme et au calendrier de travail de la Commission, la date limite de présentation des projets de résolution au titre des points 68, 69 et 70 de l'ordre du jour est fixée au mardi 27 novembre, à 18 heures. Je prie instamment les délégations de bien vouloir coopérer en respectant cette date limite.

Je voudrais également rappeler aux délégations que la liste des orateurs pour le débat général sur les points relatifs à la sécurité internationale sera close aujourd'hui à 18 heures. Pour utiliser au mieux le temps imparti à l'examen de ces

Le Président

points, je prie les membres de bien vouloir se faire inscrire sur la liste des orateurs dès que possible.

J'ai été avisé que le texte du projet de résolution A/C.1/45/L.64/Rev.1 sera disponible aujourd'hui, au guichet de distribution des documents, à partir de 15 heures.

La séance est levée à 12 h 35.